

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2024-527
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

CTEAC
Convention de location d'un gîte

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant que Saint-Flour Communauté organise, en 2024, de septembre à décembre, une résidence-mission pour un duo artiste-scientifique dont Annie BASCOUL et l'association ACATR représentée par son Président, Christophe BASCOUL, sont les membres, dans le cadre de la CTEAC ;

Considérant la convention de résidence établie entre le duo artiste-scientifique et Saint-Flour Communauté dans laquelle il est indiqué la prise en charge de l'hébergement du duo par Saint-Flour Communauté ;

Vu le contrat de location d'un gîte établi par la commune de Val d'Arcomie ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat de location d'un hébergement, située Le Plo, 15320 Saint-Just pour la période du 30 septembre au 18 octobre 2024, établi par la commune de Val d'Arcomie ;

Article 2 : De fixer les conditions tarifaires comme suit : 13 jours pour un montant total de 573,12 € ;

Article 3 : De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2024 ;

Article 4 : De dire qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 5 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le **04 OCT. 2024**

La Présidente,



Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmis en Préfecture le **04 OCT. 2024**

Publiée sur le site internet le **04 OCT 2024**



GÎTES DE FRANCE

CONTRAT DE LOCATION DIRECTE D'UN GÎTE RURAL



Contrat N°2788 (Exemplaire à conserver)

Mail : m.champagnac@saintflourco.fr

CHARRIAUD CELINE
ZA DU ROZIER

15100 COREN

J'ai le plaisir de vous adresser votre contrat de location et je vous remercie de bien vouloir me retourner un exemplaire signé.

Date du séjour du 30/09/2024 à partir de 16.00 h au 18/10/2024 avant 10.00 h soit 18 jours
Hébergement N° 681 : Le Bourg 15320 SAINT JUST

Propriétaire : COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE
Mairie de Val d'Arcomie
Adresse : Service Tourisme Bourg de Loubaresse
- 15320 VAL D'ARCOMIE
N° tel.: 04 71 73 70 11 - 0780475057
Email : service.tourisme@valdarcomie.fr

Composition de la famille : 2 adultes, aucun enfant et aucun bébé

(les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la capacité)

Infos pour le contrat :

Capacité : 4 - Niveau de confort : 2 épis
Animaux : Pas de chien, pas de chat - payant(s) par animal selon tarifs indiqués dans la fiche descriptive.

Taxe de séjour à régler au propriétaire, suivant la réglementation en vigueur localement.

Le prix de la location comprend : 8kw/h par jour, le dépassement sera facturé suivant tarif en vigueur, ou un forfait chauffage (si indiqué dans le descriptif de la fiche du gîte jointe), vous sera réclamé à la fin de votre séjour par les propriétaires.

Dépôt de garantie : 200€ €

Charges : Charges non incluses (voir les conditions particulières de ventes).

La fiche descriptive précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Votre location deviendra effective si je reçois à mon adresse avant le : **28/09/2024**

- Un exemplaire du présent contrat et des conditions générales de ventes datés et signés,
- Un acompte de 135.00 € (25 %) , à régler par chèque bancaire ou postal. Si vous résidez à l'étranger, merci de faire un virement bancaire.

Au-delà de cette date, votre réservation sera annulée et je disposerai du gîte à ma convenance.

- Le solde d'un montant de 438.12 € sera à verser à l'arrivée dans le gîte. Les prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour.

	Taxe de séjour	33.12 €
	Prix de location	540 €
	Prix total du séjour	573.12 €

Je déclare être d'accord sur les termes du contrat, et avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe, des conditions générales jointes au présent document.

A VAL D'ARCOMIE, le 27/09/2024
Mairie de Val d'Arcomie COMMUNE DE VAL
D'ARCOMIE
(Signature du propriétaire)

Fait à
Le.....
(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Conformément à la loi "Informatique et Liberté, les informations nominatives ci-dessus sont obligatoires, vos droits d'accès et de rectification peuvent être exercés auprès du service de réservation et, sauf opposition expresse de votre part, les informations pourront faire l'objet d'une cession commerciale.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241004-DEC2024-527-AU
non émis en vertu de l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978
Date de réception préfecture : 04/10/2024



GÎTES DE FRANCE
CONTRAT DE LOCATION DIRECTE D'UN GÎTE RURAL



Contrat N°2788 (Exemplaire à retourner)

Mail : m.champagnac@saintflourco.fr

CHARRIAUD CELINE
ZA DU ROZIER

15100 COREN

J'ai le plaisir de vous adresser votre contrat de location et je vous remercie de bien vouloir me retourner un exemplaire signé.

Date du séjour du 30/09/2024 à partir de 16.00 h au 18/10/2024 avant 10.00 h soit 18 jours
Hébergement N° 681 : Le Bourg 15320 SAINT JUST

Propriétaire : COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE
Mairie de Val d'Arcomie
Adresse : Service Tourisme Bourg de Loubaresse
- 15320 VAL D'ARCOMIE
N° tel.: 04 71 73 70 11 - 0780475057
Email : service.tourisme@valdarcomie.fr

Composition de la famille : 2 adultes, aucun enfant et aucun bébé

(les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la capacité)

Infos pour le contrat :

Capacité : 4 - Niveau de confort : 2 épis
Animaux : Pas de chien, pas de chat - payant(s) par animal selon tarifs indiqués dans la fiche descriptive.

Taxe de séjour à régler au propriétaire, suivant la réglementation en vigueur localement.

Le prix de la location comprend : 8kw/h par jour, le dépassement sera facturé suivant tarif en vigueur, ou un forfait chauffage (si indiqué dans le descriptif de la fiche du gîte jointe), vous sera réclamé à la fin de votre séjour par les propriétaires.

Dépôt de garantie : 200€ €

Charges : Charges non incluses (voir les conditions particulières de ventes).

La fiche descriptive précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Votre location deviendra effective si je reçois à mon adresse avant le : **28/09/2024**

- Un exemplaire du présent contrat et des conditions générales de ventes datés et signés,
- Un acompte de 135.00 € (25 %) , à régler par chèque bancaire ou postal. Si vous résidez à l'étranger, merci de faire un virement bancaire.

Au-delà de cette date, votre réservation sera annulée et je disposerai du gîte à ma convenance.

- Le solde d'un montant de 438.12 € sera à verser à l'arrivée dans le gîte. Les prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour.

	Taxe de séjour	33.12 €
	Prix de location	540 €
	Prix total du séjour	573.12 €

Je déclare être d'accord sur les termes du contrat, et avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe, des conditions générales jointes au présent document.

A VAL D'ARCOMIE, le 27/09/2024
Mairie de Val d'Arcomie COMMUNE DE VAL
D'ARCOMIE
(Signature du propriétaire)

Fait à
Le.....
(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241004-DEC2024-527-AU
Document enregistré auprès du service de réservation et,
Date de réception préfecture : 04/10/2024